



COMMUNIQUÉ COMMUN

Ré-ouverture des crèches : entre inquiétude et incompréhension...

Face à la catastrophe sanitaire du Covid19, les annonces faites par Macron sur la réouverture des établissements d'accueil de jeunes enfants, à partir du 11 mai, suscitent l'inquiétude et l'incompréhension des personnels de la Petite enfance, mais aussi des parents et des employeurs.

Cette décision de réouverture a été prise par le gouvernement contre l'avis du comité scientifique, favorable au maintien de la fermeture des écoles, collèges, lycées et établissements d'accueil de jeunes enfants jusqu'en septembre.

Depuis le début du confinement, dans les crèches restées ouvertes pour accueillir les enfants des parents exerçant une profession essentielle, les personnels ne portent pas de masques, les recommandations du gouvernement étant jusqu'alors qu'«ils ne sont pas prioritaires contrairement aux personnels soignants». Il en va de même pour les tests de dépistage du coronavirus alors que l'Association des Maires de France préconise « un dépistage régulier des personnels en lien avec les tous petits».

Ainsi, quand le gouvernement décide de ré-ouvrir les crèches, il confirme son choix : celui de la santé financière de l'économie bien avant la santé des enfants, des agents et salariés de la petite enfance et de la population.

Comment s'organiser alors que la Direction générale de la cohésion sociale a rendu public le 6 mai au soir le protocole sanitaire national sur les modalités de réouverture des crèches, soit un jour ouvré avant le 11 mai ! ?

Qu'en sera-t-il de la distanciation physique, qui sera encore plus compliquée à mettre en place que dans les écoles ?

Les seules obligations du port du masque pour prendre soin des jeunes enfants, et d'accueillir au maximum un ou plusieurs groupes de 10 enfants, seront-elles des mesures suffisantes pour assurer la sécurité des enfants et des personnels ?

Aussi, rien ne permet à ce jour de comprendre et d'être rassuré face aux réouvertures. Pour autant, les personnels de la petite enfance seront présent.e.s, investi.e.s et engagé.e.s pour le bien-être des plus jeunes.

Enfin, depuis plus d'un an, la CGT tire le signal d'alarme face à la réforme de la petite enfance enclenchée à marche forcée par le gouvernement dans le cadre de la loi ESSOC. Par cette réforme, le gouvernement veut optimiser à outrance l'occupation des places, augmenter la capacité d'accueil des micro-crèches jusqu'à 12 enfants, déroger à la capacité d'accueil des agréments des assistantes maternelles... Loin de renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance et du secteur, cette réforme dégrade les conditions de travail pour plus de compétitivité. La CGT a porté les inquiétudes des agent.es et des salarié.es, les grèves et manifestations se sont multipliées... mais jusqu'au confinement, le gouvernement a décidé de poursuivre la réforme au détriment des enfants et des conditions de travail du personnel. Qu'en est-il maintenant et qu'en sera-t-il après ?

La petite enfance n'est pas un marché ! La CGT reste plus que jamais engagée auprès des agent.es et des salarié.es, pour le bien-être et la sécurité des enfants, pour des établissements d'accueil et un service public de qualité de la petite enfance, pour des conditions d'exercice respectueuses, pour l'accès des assistants maternels à la médecine du travail, pour une politique de la petite enfance ambitieuse et attentive vis-à-vis de nos enfants porteurs de l'avenir de notre société.

Le gouvernement doit répondre aux revendications de ce secteur délaissé pour l'abrogation de la réforme de la petite enfance et dans l'immédiat, respecter son engagement en dotant les agent.es et salarié.es de moyens de protections en nombre suffisant : masques, blouses, gants, flacons de gel hydroalcoolique, tests...

Les personnels de la Petite Enfance n'accepteront pas d'être, une fois encore, « les oubliés de la République ».

Sur le terrain, les syndicats CGT exigent de tous les employeurs publics, privés non lucratifs et privés lucratifs qu'ils mettent en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de toutes et tous : professionnels, enfants et nourrissons et leurs familles.

À ce jour, constatant que les mesures nécessaires à une reprise en toute sécurité ne sont pas réunies et ne le seront pas le 11 mai, la CGT **refuse de cautionner de près ou de loin, sous couvert d'union nationale, l'incurie du gouvernement dans la gestion de cette catastrophe pandémique. Sur le terrain, la CGT se tiendra plus que jamais aux côtés des agent.es et des salarié.es de la petite enfance s'ils estiment nécessaire d'user de leur droit de retrait pour la sauvegarde de leur santé.**

La CGT rappelle également le préavis de grève mis à leur disposition, si besoin, pour l'ensemble du mois de mai 2020.

Nous l'affirmons : nous sommes pour en finir avec le confinement et pour la reprise du travail sur le terrain. Mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment : avec toutes les protections et garanties sanitaires.

Montreuil, le 11 mai 2020